Le 19 octobre dernier, à Cassel, le maréchal Foch recevant une délégation des chefs de grande famille du Nord leur avait promis d'assister à la cérémonie qui aura lieu le 27.

Retenu à Paris, le Maréchal adresse aux organisateurs et aux familles le message suivant :

« Je porte le plus grand intérêt aux Associations et aux Œuvres organisées pour encourager et défendre les familles nombreuses.

« J'aurais été particulièrement heureux de pouvoir assister à la distribution solennelle des prix de ce remarquable concours.

« Je regrette vivement que mes obligations ne me permettent pas d'absenter de Paris en ce moment et je prie M. Louis Watinne et M. Alfred Thiriez d'être mes interprètes auprès des familles qui seront réunies dimanche prochain pour leur exprimer mes plus vives félicitations pour la part glorieuse qu'elles ont prise à la défense de la Patrie pendant la guerre et pour le sublime exemple de patriotisme qu'elles donnent au Pays. »

Discours de M. Wattinne

Le président du comité organisateur du concours des Grandes Familles du Nord aux Armées, parle des liens étroits qui unissent la Patrie à la famille.

Puissions-nous, dit-il, nous souvenir de cette belle journée et des émotions si saines, si réconfortantes qu'elle nous apporte, nous efforcer chacun dans notre sphère, de maintenir toujours entre nous, cette action, cette bonne entente qui font le charme et la force de la Famille, et qui permettent, lorsque l'épreuve vient frapper au foyer, de se serrer les coudes et de soutenir vaillamment le choc.

L'orateur boit à l'Union sacrée de tous les fils de la Famille Française puis lève son verre en l'honneur de M. Breton, représentant officiel de cette famille française, à laquelle nous sommes tous liés, dit-il, d'apparteuir.

M. Wattine joint la santé de Mme Breton et celle des familles nombreuses et leur prospérité.

Allocution du Préfet

M. Naudin, rend hommage aux qualités de la population du Nord, puis présente ses condoléances à M. Isaac.

Le Préfet constate avec joie que le département du Nord détient le record de la natalité et s'incline profondément devant les pères et mères de famille.

En terminant M. Naudin porte un toast à MM. Deschanel, Millerand, aux familles nombreuses et à la France immortelle.

Delory parle du pain noir et du charbon absent

Après avoir dit tout l'intérêt que porte l'Administration lumineuse de Lille, aux familles nombreuses, Delory, déclare qu'il enregistre les promesses faites et les concours promis aux populations du Nord qui ont tant souffert pendant l'occupation allemande.

Il signale à M. Breton, le désir qu'ont nos populations si déshéritées à tous points de vue de recevoir du pain d'une qualité égale à celui distribué dans les autres parties de la France. Delory, entretient également le Ministre de la grave question du combustible.

Il le fait avec un tel tact, une telle bonhommie que l'assistance tout entière l'applaudit chaudement.

M. Vancauwenberghe parle décorations

Le Président du Conseil Général s'associe aux paroles de Delory. Il entretient l'auditoire de la noble attitude de la grande majorité de la population lilloise pendant l'occupation allemande, et souhaite que M. le Président Deschanel, soit bientôt rétabli pour apporter à Lille, à Valenciennes et à Le Cateau, la croix que ces trois villes ont si bien méritée.

M. Vancauwenberghe, remercie, son discours, par un hommage au Ministre présent, et aux familles nombreuses. Il lève son verre au succès des œuvres sociales, au cri de vive la République.

M. le Ministre Breton prend la parole

M. Breton, après avoir commenté rapidement la lettre de M. Isaac, dit tout l'intérêt qu'il porte aux familles nombreuses.

La question de la repopulation, ajoute-t-il, est pour nous une question de vie ou de mort. C'est pourquoi je pense que la fête d'aujourd'hui est intéressante au premier chef. M. Breton parle ensuite des belles familles de la région du Nord à laquelle il s'honore d'appartenir, il adresse des compliments aux mères de familles et déclare qu'il sera un ardent défenseur des vœux qui lui ont été transmis par Delory, vœux, dit-il, qui intéressent au premier chef les familles nombreuses dignes du plus grand intérêt.

C'est par ces heureuses paroles que fut clôturé le banquet.

La distribution des récompenses aux jardins ouvriers

A l'issue du banquet, les personnages officiels prennent place dans les limousines stationnant au nombre d'une vingtaine le long de la rue Nationale.

On donne le signal du départ, et par les boulevards de la Liberté et Louis XIV, on se rend aux jardins ouvriers, où doit se faire la distribution des récompenses aux ouvriers les plus méritants.

Avenue Julien Destrées, une estrade a été dressée sur laquelle prennent place le Ministre et les personnages officiels. La Municipalité est représentée par MM. Breton et Verhaeghe, Adjoints.

Une Société musicale exécute une aubade, et, successivement MM. Maxime Ducroc, président du Conseil de la Société des Crédits immobiliers de l'arrondissement de Lille, et Georges Lefebvre, prennent la parole, et font l'historique de l'œuvre des Jardins ouvriers, qui ne poursuit qu'un but essentiellement philanthropique.

En 1910, on comptait déjà 500 jardins; en 1914 leur nombre était porté à plus de 1.000. Aujourd'hui on n'exagère pas en disant que plus de trois mille contribuent à l'alimentation de nombre d'ouvriers. C'est dire l'extension qu'a prise l'œuvre bienfaisante.

A son tour, l'abbé Lemire prend la parole. Le dévoué président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, entretient la nombreuse assistance de l'œuvre salutaire dont il fait un brillant éloge. Il remercie chaleureusement M. le Ministre d'avoir, par sa visite, approuvé, au nom du Gouvernement, et consacré l'œuvre des Jardins ouvriers. «Soyez le bienvenu parmi nous», dit-il.

Les jardins qui s'étalent à nos pieds offrent toutes les garanties d'hygiène désirables. Pour l'ouvrier, le jardin tient lieu de sport. Il énumère ensuite les avantages qu'offrent à la famille ces petits lopins de terre si admirablement cultivés.

En venant travailler le soir, avec son fils, l'ouvrier donne à celui-ci l'idée de produire. En même temps qu'on donne des bons de pain et de pommes de terre, on devrait donner, dit-il, des bons de terre à l'ouvrier.

« La démocratie », c'est mettre à la portée de tout le monde ce qui n'appartenait autrefois qu'aux riches. Il faut que tous les hommes aient leur maison de campagne.

On a beaucoup parlé, avec juste raison, des anciens combattants. Quand on a défendu la Patrie on a défendu la terre de France. Maintenant que la paix est faite, il faut que tous les Poilus aient leur pouce de terre.

S'adressant aux industriels : Faites en sorte, dit-il, qu'en construisant une usine vous réserviez à vos ouvriers un champ pour l'existence de leur famille.

A son tour, M. Breton se lève, et répond en ces termes : L'œuvre que vous poursuivez, dit-il, est l'une des plus belles qu'on puisse réaliser. Avec la loi de huit heures, il est juste que chaque ouvrier, du reste, puisse occuper agréablement ses loisirs et, quoi de plus recommandable pour ce faire que de lui donner un jardin.

En terminant, il donne la certitude que le Gouvernement s'associe pleinement à l'œuvre en question et qu'il encouragera son dévouement aux efforts de l'organisation.

Une Société musicale exécute « La Madelon » tandis que le ministre distribue des récompenses. Des médailles de vermeil et des diplômes d'honneur sont décernés à MM. Van den Heede, Richard Henri, Vauban Louis, Deyne Jean et Despréz Jules. Des médailles d'argent à MM. Martin, Célestin, Delmaquette Julien, et Beas Théodule. Des médailles de bronze à MM. Rousselle Auguslin, Berteau Alfred, Turoq Vincent, Faucompret Julien, Muselet Auguslin et Vermeulens. Une trentaine d'autres diplômes et distinctions honorifiques sont en outre distribués.

La cérémonie terminée, après avoir visité les jardins, les officiels prennent place dans les automobiles qui doivent les conduire à Armentières et Bailleul.

A la Crèche du Docteur Choquet à Armentières

A Armentières, le cortège s'arrête devant la crèche du docteur Choquet récemment reconstituée. Elle abrite actuellement plus de 100 enfants de la localité et des environs.

Les personnages officiels sont salués à leur descente de voiture par MM. les docteurs Lombret et Bertiaux et M. Labbé, ancien directeur de la Reconstitution.

Dans la cour ombragée où ils pénètrent, des « bébés » sont là, se saluant joyeusement dans leur voiture et sur les bras des mères aux accents entraînants du « P'tit Quinquin », qu'exécute l'Harmonie municipale. La généreuse donatrice de l'établissement, Miss Harris, qui fit don récemment d'une somme de 90.000 francs, n'a pu, à son grand regret, assister à la cérémonie rappelée qu'elle était en Amérique, son pays d'origine, par des affaires urgentes. Après que le ministre eut félicité les fondateurs de l'œuvre, les personnages officiels reprennent place dans les voitures et filent vers Bailleul, où ils doivent rejoindre M. Ribot, qu'ils ramèneront à Ronchin, après avoir visité quelques maisons semi-provisoires.

Devant la millième maison ouvrière à Ronchin

Une assistance nombreuse est massée, rue de Thumesnil, à Ronchin, devant la millième maison ouvrière, quand le cortège arrive. La fanfare « L'Avenir Musical de Ronchin » exécute une aubade.

Au nom du Conseil d'administration de la Société du Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille, M. Dewavrin prend la parole et remercie le ministre et M. Ribot d'être venus présider à l'inauguration de la millième maison ouvrière. Ce doit être pour vous, dit-il, s'adressant à M. Ribot, une grande joie de constater que vos généreuses inspirations ont été suivies, il est bon de stimuler l'ardeur des travailleurs. La plupart de nos sociétaires ont fait leur devoir pendant la guerre. 63 veuves attestent leur héroïsme. En terminant, il exprime le désir de voir sous peu l'achèvement des constructions entreprises avant la guerre, la liquidation des comptes de guerre, etc. Il demande si l'Etat ne pourra intervenir dans le paiement des dettes, et adresse le témoignage de sa gratitude au Préfet du Nord pour les garanties que donne le Département au point de vue des emprunts.

Des gerbes de fleurs sont offertes au Ministre et à M. Ribot, par des enfants de la localité.

M. Guelton, adjoint au Maire de Lille, à son tour prend la parole, et se plaint de ce qu'on n'obtienne des avances à la Reconstitution que difficilement. Il demande également qu'on donne à la classe ouvrière, en outre d'un abri, le charbon et le bon pain nécessaire à l'existence des familles d'ouvriers.

M. Ribot se réjouit du succès qu'a remporté sa loi, et souhaite que l'œuvre commencée se poursuive avec le même succès.

Après une courte harangue de M. Breton, on visite la millième maison, qui présente toutes les garanties de solidité et de confort désirables, dont la façade est ornée d'une plaque commémorative de marbre.

La visite terminée, les autos reprennent le chemin de Lille, se dirigeant vers la Préfecture, où un banquet est offert en l'honneur du ministre.

Des réunions à Roubaix-Tourcoing

A l'occasion des fêtes de Lille pour la venue du Ministre, le Consortium de l'Industrie Textile avait décidé d'organiser quatre réunions récréatives pour les bénéficiaires du sursalaire familial. Ces réunions ont eu lieu à Roubaix, au Casino-Palace, et à l'Hippodrome ; à Tourcoing à l'Hippodrome et à la Salle des Hospices.

M. Joseph Wilbois, délégué par le Ministre du Commerce, a fait une causerie sur la question des familles nombreuses. A l'issue des réunions où diverses musiques se sont fait entendre, une loterie a été tirée, comprenant 600 livrets de Caisse d'Epargne de 100, 50 et 25 fr.

Le Banquet à la Préfecture

Le soir un banquet réunit tous les personnages à la Préfecture. A la table d'honneur où présidait M. Maxime Ducroc, avaient pris place à sa droite, Mme Breton ; à sa gauche le ministre de la Prévoyance sociale, puis MM. Ribot, le Préfet du Nord, Risler, le général Lacapelle, Vancauwenberghe, Debierre, l'abbé Lemire, Vandamme, Charles Delesalle, Moithy, représentant la municipalité, Des Retours, etc.

Au dessert, M. Maxime Ducroc ouvrit la série des discours en remerciant les personnages et les organisations qui, par leur concours avaient permis le succès de cette journée.

Il remercia particulièrement le ministre de la Prévoyance sociale, M. Ribot, les députés présents, le Conseil général représenté par M. Vancauwenberghe, la municipalité lilloise qui, dit-il, malgré le changement de personnes, témoigne par la présence d'un de ses représentants à ce banquet, qu'elle demeure dans la bonne voie de la sagesse et de l'union ; l'armée et enfin les personnes présentes.

L'orateur parla ensuite de l'œuvre accomplie et de celle qui reste à faire.

M. le Préfet du Nord, après M. Ducroc, leva son verre au ministre, au Président de la République, à la France. M. Debierre dit quelques mots à son tour, sur la nécessité de développer l'œuvre des maisons à bon marché et les autres œuvres sociales.

Moithy, au nom de la Municipalité, présenta ses hommages au ministre.

M. le Ministre, dit-il, a pu constater l'énergie dans l'action de la population du Nord, faisant allusion à l'incident de la matinée, l'orateur ajoute : M. le Ministre a pu constater que cette action se développait parfois dans un sens qui n'était pas toujours agréable mais ajoute-t-il, Monsieur le Ministre n'a pu qu'en sourire, car il sait que, qui manifeste aujourd'hui sera peut-être à son tour ministre demain.

Il y aura d'ailleurs toujours des extrémistes, il faut qu'il y ait des extrémistes, mais l'orateur conclut : Pour moi, je crois que l'union peut se faire pacifiquement hors de la violence, sur certains points. Je crois que tous les hommes de bon sens peuvent s'entendre quand il s'agit d'une œuvre comme celle-ci. Je lève mon verre, dit-il en terminant, au relèvement de la France.

L'abbé Lemire dit ensuite quelques mots. M. Vancauwenberghe, président du Conseil général, prend également la parole, puis M. Risler, président du Crédit National, développe le programme d'action documenté.

M. Ribot, ancien ministre des Finances, qui fut l'objet de nombreuses et flatteuses allusions, remercie avec une fine et savoureuse éloquence les orateurs qui l'ont accablé d'éloges.

Le ministre termine la série des discours par un éloge de l'organisation des œuvres sociales dans le Nord qui est la plus prospère du pays.

Le banquet s'est terminé vers onze heures du soir, après quoi le ministre et Mme Breton, qui doivent se rendre demain dans le Pas-de-Calais, ont pris congé de leurs hôtes, les remerciant de leur aimable accueil.

LA PREMIERE PROMOTION ET LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Paris, le 27 juin 1920. — A l'occasion du voyage de M. Breton, Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale dans le Nord et le Pas-de-Calais, une première promotion de la Médaille de la Famille Française aura lieu pour ces deux départements et Paris.

« Cette promotion est exceptionnellement brillante. On y retrouve pour Paris les noms les plus connus dans le monde de la science aussi bien que dans celui des administrations publiques.

Citons pour le Gouvernement : Mines Isac, J.-L. Breton et François Marsal, femmes des Ministres du Commerce, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale et des Finances. Madame Isaac, reçoit la médaille d'or. Elle a 11 enfants.

A côté d'elle, Mme de Castelnau, femme du général de Castelnau, avec 11 enfants également, et Mme Edouard Jordan, femme du Professeur de la Sorbonne, avec 10 enfants.

Mme la marquise de Vogüé avec 9 enfants ; Mme Charles Richet et Mme Guillaume Bigourdan femmes des professeurs bien connu reçoivent la médaille d'argent.

L'Institut de France est encore représenté par les noms d'Emile Picard et Paul Janet ; l'Académie de médecine par celui du professeur Picard. Le barreau par celui de M. Lacoin ; les fonctions publiques par ceux de MM. Corneard et Jaquet.

Une grande partie de ces noms appartiennent au conseil supérieur de natalité, ainsi que celui de son secrétaire-rapporteur, M. Lefas. On voit combien est fausse la légende qui prétendait que la plupart des membres du C. S. N. ignorent ce qu'est une famille nombreuse. Ajoutons-y le nom actuellement respecté de Mme de Witt-Schlumberger qui, elle aussi, est membre du conseil supérieur de la natalité.

Le monde parlementaire est largement représenté. Outre M. Lenail, questeur de la Chambre, nous trouvons MM. René Lecherby et Crespel, députés du Nord, Runquetter, avocat de Lille et député de l'Aveyron, Lefebvre du Prey, député du Pas-de-Calais, qui a treize enfants.

Dans le département du Nord, nous trouvons d'ailleurs quantité de belles familles ; le président de la Chambre de commerce de Roubaix, M. Toulemonde, a huit enfants ; son beau-frère, M. Achille Glorieux, en a sept ; M. Louis Watine, l'organisateur de la belle journée de dimanche, en a neuf ; M. Lorthiois, président de la Chambre de Commerce, en a onze.

Mais le palme appartient aux deux familles Bernard, à Lille, et Verryser, à Millaru avec 19 enfants chacune.

Contes et Nouvelles

La bague au doigt

On se souvient encore, au pays, du mariage de Barbe Gachon, devenue Madame Lefèvre.

Deux cents personnes, gens du bourg et des environs, avaient formé le cortège de la noce pendant trois jours. Les deux familles étaient nombreuses ; les amis, les voisins, les connaissances groupaient un contingent respectable empressé à la fête et au repas. Les tables furent dressées dans la grange, seul endroit propice pour recevoir autant de convives. Les lapins, les poulets, les gigots y défilèrent en quantités surprenantes, les brocs de cidre et les bouteilles de vin ne faisaient que passer sur ce champ de bataille de la faim et de la soif. On se promena pendant les trois journées. On dansa tous les soirs. On acclama les nouveaux époux.

A dix-sept ans, Barbe était une des plus jolies filles de la contrée. Brune, les cheveux longs et lourds du noir bleu de l'aile du corbeau, des yeux de biche striés de points d'or, grande, forte et riche, sa personne, sa dot, ses terres, se trouvaient récemment couronnées par tout ce qu'il y avait de prétendants à dix lieues à la ronde.

Son choix se fixa sur Louis Lefèvre, le plus pauvre, mais le meilleur garçon, aussi beau que Barbe était belle.

Ce fut donc un mariage d'amour, où la fiancée apporta tout le bien, où le fiancé n'apporta que sa personne, son courage au travail, sa volonté d'augmenter la valeur des champs confiés à ses bras vigoureux, à sa vigilance, à son orgueil de paysan devenu maître.

Il se montra parfait, doux et tranquille, ennemi des querelles, abattant régulièrement sa besogne, connaissant la terre, entendant aux marchés, élevant des bêtes superbes, cultivateur émérite, bon mari et bon père.

En dix ans, Louis et Barbe eurent six enfants, tous ressemblant à papa ou à maman, ou à tous les deux, se portant bien, gais et dispos, faisant briller par toute la maison leurs yeux bleus ou noirs, leur joues rouges comme des pommes.

Le bonheur, disait-on, était entré chez les Lefèvre par la bonne porte.

Un soir de moisson, après une journée de chaleur accablante, vers huit heures et demie, au moment où tout le monde paraissait être au complet autour de la table, on ne vit pas paraître le patron comme à l'ordinaire.

On appela M. Louis inutilement. Barbe, surprise de son absence à l'heure de la soupe, qu'il servait lui-même à toute la tablée, le chercha à son tour partout où elle croyait le rencontrer. Peine inutile. Elle revint seule, essoufflée et un peu anxieuse.

— Il s'est attardé je ne sais où, dit-elle pour se rassurer, pourtant je l'ai vu il n'y a pas longtemps traverser la cour.

— Oui, complète une servante, il est monté à sa chambre.

— Ah ! Et quelqu'un de vous l'a-t-il vu redescendre ?

— Oui, répondit la même, le patron avait sa grande blouse et son grand chapeau comme quand il va au marché.

— Allons ! vous rêvez ! dit Barbe avec un mouvement d'humeur.

Non seulement le patron, Louis manquait à l'appel, mais aussi Antonine, une moissonneuse depuis deux ans à la maison.

— Et Antonine ? où est-elle ? demanda Barbe.

— Oh ! elle est loin, si elle court encore, répondirent plusieurs.

— Comment l'entendez-vous ? demanda la patronne qui sans savoir encore trop pourquoi, sentait son cœur de femme battre aussi fort que le mouvement de la grande horloge.

— On ne dit rien, mais on sait !

— On sait quoi ?

Le silence le plus complet suivit ces questions.

— A la soupe ! ordonna Barbe.

Elle prit la place du maître absent, servit tout le monde, commanda qu'on apportât la viande et les légumes puis monta à sa chambre.

Les vêtements de travail de Louis Lefèvre étaient jetés sur une chaise. Les habits de sortie avaient été décrochés du porte-manteau. La femme inquiète, alla vers le secrétaire d'acajou où elle enfermait son argent. Les deux tiroirs étaient vides de billets et de pièces de monnaie, ne contenaient que quelques factures.

La montre en or offerte en cadeau de noces à Lefèvre par sa fiancée, avait été enlevée comme les billets de banque et les louis d'or.

Barbe se souvint que quelques jours auparavant, Lefèvre l'avait persuadée de vendre deux belles vaches, un solide et jeune cheval, de bons lapins de terre, affirmant qu'il rachèterait de meilleurs animaux, des champs mieux situés, plus avantageux.

— Lui en fallait-il de l'argent ! s'exclama-t-elle avec des sanglots.

Son esprit travaillait à toute vitesse dans son cerveau bouleversé.

Enfin, elle se calma, s'assit dans un vieux fauteuil, près de la fenêtre d'où elle voyait le champ des moissonneurs qui se continuait sans elle et sans lui.

— Pardine ! j'y suis ! pensa-t-elle. Il est loin, en effet, comme elle, et avec elle, comme ils disent en bas. Depuis deux ans qu'elle vient ici pour la moisson et qu'elle y revient le dimanche, et à tout propos, pour m'aider ou pour dire bonjour, le bougresse a mis le grappin dessus, et ils sont partis ensemble !... Quand ils s'embrassaient, je croyais que c'était pour rire, par enfantillage, histoire de s'amuser !... Elle n'a pas vingt ans et lui en a quarante !... On ne les reverra pas de si tôt !... Partir en plein travail, en pleine moisson, me laisser ainsi dans l'embarras, et le ridicule pour tous, me laisser sous la risée de toute le monde !... Six enfants sur les bras et encore un autre que j'attends pour la Saint-Michel !... Il est fou, et elle, c'est une sacrée diablesse deux fois damnée !

Elle se calma, se reprit à un faible espoir :

— Il aura peut-être un remords et rentrera d'un moment à l'autre... Je ne dirai rien, pour mes gosses ; je croirai à ce qu'il dira, n'importe quoi !... Voyons, Louis est un homme, et cette Antonine de malheur n'est qu'une gamine... Sûrement le chemin aura donné à réfléchir à Lefèvre.

Elle alla donner un coup d'œil dans la pièce voisine où dormaient ses derniers nés.

— A-t-il songé à leur dire adieu seulement ? Songeait-elle.

Elle redescendit, reprit sa place à table. Les absents étaient toujours absents...

— M. Louis ne rentrera pas aujourd'hui... ni Antonine non plus, dit-elle, allez vous reposer, mes enfants, demain on continuera la moisson.

Pendant quinze ans, Barbe n'entendit jamais parler de son mari, sinon le lendemain du départ, où tout lui fut dévoilé. Depuis longtemps, M. Louis et Antonine se rencontraient partout. Aux fêtes des villages, ils se donnaient des rendez-vous, dansaient ensemble. Il lui payait de beaux atours; elle portait bracelet au bras, boucles aux oreilles, montre et chaîne au corsage. Leur fuite avait été bien combinée, mais quelqu'un, tout de même, les avait vus se rejoindre sur le quai de la gare de la ville voisine.

Barbe ne demanda plus jamais rien, mit son enfant au monde, l'éleva avec les autres, s'acharna à faire rapporter gros à ses terres.

Une fois, elle apprit qu'Antonine avait quitté Lefèvre pour se marier avec un autre et qu'elle vivait très heureuse, sans se soucier autrement des ravages qu'elle avait pu causer.

Une autre fois, elle sut que Lefèvre travaillait aux environs, comme journalier, chez des fermiers.

Ces deux nouvelles la laissèrent indifférente, comme si en lui eût parlé de gens qu'elle ne connaissait pas.

— Il n'est pas devenu riche, à ce que je vois, remarqua-t-elle simplement; notre argent n'a pas fait des petits dans sa poche.

Un matin, vers midi, au retour des champs, Barbe se trouva nez à nez avec son ancien homme.

Si elle n'avait pas été prévenue de son retour au pays, elle ne l'aurait pas reconnu.

Il avait l'air chétif, poudreux, abattu, celui qui cherche un morceau de pain.

Lui, en passant près d'une femme pleine de santé, Barbe toujours grande, forte, belle, avec ses cheveux gris, lui apparaissant chargé d'années qu'elle portait vaillamment, mais pareille tout de même à la femme de sa jeunesse.

Du bout de ses doigts hésitants, il souleva sa casquette.

Barbe ne se trouble pas. Son mari n'était plus rien pour elle qu'un souvenir mauvais que le temps avait peu à peu atténué sous sa cendre.

Au retour, elle sut que Lefèvre était embauché au village pour faire les foins. Aucune remarque ne desserra ses lèvres.

— Faudra prévoir qu'il est là pour demander le divorce, lui dirent plusieurs personnes de son entourage.

— Ma foi non !... A mon âge je ne mais pas m'embarrasser dans des procès... Cet homme-là ne me gêne pas plus que le moineau qui saute dans mon champ de pommes.

Lefèvre se fixa au pays, allant d'un village à l'autre. Ses enfants, lorsqu'ils le rencontraient, disaient : « Bonjour, papa ! » et c'était tout, la conversation ne s'engageait pas.

Il n'y a plus rien du passé entre ces gens.

Si fait, pourtant !

Barbe, toujours vieille, ignorante de son ancien mari, essaye de tout de même l'anneau sur à l'annulaire gauche, un-fil en or, par le travail et les ans.

— Pourquoi toujours cette bague au doigt, Barbe ? lui dit-on ; elle vous lie encore à un homme vivant qui vous a fait souffrir et a changé votre vie en désespoir.

Barbe regarde sa main sèche et ridée, hoche la tête...

— Pourquoi ?... Pourquoi ?... murmure-t-elle.

Une lueur passe sur sa face grise, un sourire de jeune femme heureuse se dessine suavement sur sa bouche édentée, le même feu qui resplendissait en elle au jour éclatant de ses noces brille dans ses yeux restés purs :

— Pourquoi ?... Pourquoi ?... C'est que c'est un souvenir de Lefèvre !

Elle s'abîme encore aux années accumulées sur son cœur :

— Il me l'a mise au doigt pour toujours, et elle sera à cette place jusqu'à ce que la terre me l'ôte !

On a fait la même question à Lefèvre, errant par les chemins, vieux et cassés par l'âge.

— Ça, dit-il en regardant l'anneau qui pesait à sa main osseuse, c'est un souvenir de Barbe, le seul que j'aie d'elle, il est bien là où il est, on m'enterrera avec !

On a rapporté à Barbe le propos semblable au sien, mais elle a repris son masque placide de vieille indifférente.

GUSTAVE GEFFROY.

Les funérailles d'Edouard DELESALLE

Par suite d'une erreur typographique, un certain nombre d'omissions ont été commises dans la liste des personnalités qui ont assisté samedi aux funérailles de notre regretté directeur Edouard Delesalle. Nous complétons ci-dessous :

MM. Raoul Persil, député du Loir-et-Cher, membre du Conseil d'administration du « Réveil du Nord », ami personnel du défunt ; Davalue, ancien député, ancien maire de Saint-Amand ; Rémy, conseiller général de Denain ; Ernest Coulon, député-maire de Saint-Amand ; Minot, conseiller d'arrondissement de Denain ; Blémant, conseiller général du Nord ; Huart, secrétaire de la Fédération des fonctionnaires du Nord.

A propos d'allocations

Notre ami SAINT-VENANT, député du Nord, a exposé à M. le Ministre de la Guerre, que de nombreux soldats démobilisés de Lille ont été admis au bénéfice de l'allocation militaire prévue par la loi du 5 août 1918 et que les familles intéressées sont pas encore en possession du carnet de payement.

Réponse. — Les carnets ont été expédiés, le 15 février dernier, à la Préfecture du Nord, qui en a accusé réception le 18 du dit mois.

D'autre part, SAINT-VENANT a exposé à M. le Ministre des Pensions qu'il est anormal et injuste qu'une femme dont le mari se trouve atteint d'une incapacité de 30 % touche une allocation principale de 3 fr., alors que sa voisine dont le mari a été tué, ne touche qu'une allocation principale de 1 fr. 50, et a demandé au Ministre s'il ne pourrait être donné des instructions pour que cette injustice disparaisse et pour que les prescriptions de l'article 49 de la loi du 18 juin 1918 soient appliquées aussi bien aux victimes bénéficiaires de la loi du 9 avril 1915 qu'aux bénéficiaires de la loi du 28 avril 1916.

Réponse. — L'interprétation donnée à l'article 49 de la loi du 22 juin 1918 par la commission départementale du Nord des allocations aux victimes civiles de la guerre est conforme au texte et à l'esprit de l'article précité qui a entendu doubler le taux des allocations accordées aux victimes elles-mêmes et non à leurs ayants-droit. En conséquence, seule, une disposition législative pourrait donner satisfaction au désir exprimé par l'honorable député. Il est à remarquer toutefois, que les allocataires de la loi du 9 avril 1915 bénéficient de l'augmentation de taux prévue par la loi du 15 novembre 1918, laquelle a porté le principal de l'allocation de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 et les majorations d'enfant de 1 fr. 25 à 1 fr.

Il résulte d'une réponse du Ministre des Régions libérées à une question de Barthélemy qu'un employé départemental allocataire qui réintègre son domicile d'avant guerre et qui retrouve l'emploi qu'il occupait dans l'administration départementale, doit être considéré comme réintégré dans une situation normale et ne peut être admis au bénéfice des allocations et secours réservés aux seuls nécessiteux.

Les droits des locataires

UNE QUESTION D'ESCOFFIER

Léon ESCOFFIER, député du Nord, a demandé à M. le Ministre de la Justice si un locataire des régions libérées qui, pendant l'occupation allemande a été condamné à payer tous ses termes échus, puis expulsé par huissier, en vertu d'un jugement du juge de paix, alors qu'aujourd'hui, d'après la loi du 5 mars 1918, il rentre dans la catégorie des petits loyers et peut prétendre à l'exonération totale (ayant été allocataire du secours de chômage) peut réclamer devant la commission arbitrale la répétition de l'indu et rentrer dans son ancien immeuble pour exercer son droit de prorogation (question du 1 juin 1920).

RÉPONSE. — L'article 27, alinéas 3 et 4 de la loi du 9 mars 1918 dispose que les jugements rendus postérieurement au 1er août 1914 et qui auront statué sur les demandes en paiement de loyers échus depuis la guerre ne mettent pas obstacle à l'exercice des droits accordés par ladite loi, mais que les sommes payées en vertu de ces décisions ne sont pas sujettes à répétition. L'exécution de jugements portant résiliation et expulsion empêche de même la prorogation.

Une allocation aux parents belges de soldats morts pour la France

M. Lemire, député du Nord, a exposé au ministre des Pensions, qu'un grand nombre de parents belges, domiciliés en France, ont perdu leurs enfants, engagés volontaires ou ayant opté à leur majorité, pour la nationalité française et soldats dans les rangs de l'armée française pendant la guerre ; il ajoute que ces parents, quoique âgés, ne reçoivent aucune allocation, ni pension, que beaucoup sollicitent leur naturalisation et que cette faveur s'obtient difficilement et il demande s'il ne serait pas possible, par une disposition quelconque, décret, convention ou projet de loi, de régler la situation de ces parents, dignes de la reconnaissance française et de les assimiler aux nationaux.

RÉPONSE. — Aux termes de l'article 28 de la loi du 31 mars 1919, les ascendants de nationalité étrangère non naturalisés, ne peuvent bénéficier des allocations, même s'ils habitent en France, toutefois la question de l'attribution d'une allocation aux ascendants de nationalité étrangère, est actuellement à l'étude au Parlement.

QU'ES-ACO ?

LES ITALIENS PRETENDENT QUE LA RECONSTRUCTION EST ARRÊTÉE DANS LES REGIONS DÉVASTÉES.

Paris, 27 juin. — Le « Don Quichotte », journal italien de langue française, paraissant à Paris, publie l'article suivant :

« Nous mettons en garde les ouvriers italiens qui désireraient se rendre en France dans l'espoir de trouver du travail dans les régions dévastées, le moment était particulièrement mal choisi pour réaliser leur projet. Les œuvres de reconstructions sont presque partout arrêtées et les ouvriers étrangers qui y étaient employés viennent d'être rapatriés. Dans un avenir que nous souhaitons prochain, c'est par dizaine de milliers que nos compatriotes pourront passer la frontière utilement, aussi bien pour la France que pour l'Italie; mais en ce rendant en France aujourd'hui, ils s'exposeraient à des déceptions qu'il vaut mieux éviter dans l'intérêt aussi bien de leur propre dignité que de la dignité de notre pays.

« Nous parlons en toute connaissance de cause, mais ceux qui alarmés par confiance n'auront qu'à s'adresser au commissariat de l'émigration à Rome ou à son représentant auprès de l'ambassade de l'Italie à Paris, où tous les renseignements utiles leur seront fournis ».

LILLE

L'état de nos tramways

On étudie à la Compagnie la réfection des lignes et du matériel, mais on ne compte pas remettre les caniveaux souterrains en activité

Le bruit ayant couru en ville que la Compagnie des tramways de Lille et sa banlieue allait de nouveau remplacer une partie de son matériel roulant par des voitures neuves ou remises à neuf, nous nous sommes rendus chez M. Aubert, à la direction où nous avons recueilli les déclarations suivantes à ce sujet.

Certes, nous dit-on, nous ne sommes pas sans ignorer l'état de défectuosité de notre matériel, et il est de toute évidence qu'il va falloir sinon le remplacer du moins le réparer. Quant à fixer la date de cette transformation prévue, nous ne le pouvons, le projet n'étant encore actuellement qu'à l'étude. Des nouvelles voitures, on le sait, ont été mises dernièrement en service. Sur la demande de la Municipalité, on a transformé, à titre d'essai, plusieurs tramways ancien modèle en y apportant les modifications susceptibles de donner le plus de confort possible aux voyageurs. Les voitures nouveau modèle ne circulent actuellement que pour nous fixer sur les services qu'elles rendront à l'usage qu'elles trouveront parmi le public.

Remises à leur état d'avant guerre, des voitures en service actuellement, ne serait pas sans présenter de multiples difficultés. Il est impossible, notamment, de se procurer certaines pièces, depuis la guerre. D'autre part, les prix sont actuellement élevés, que la remise des voitures à leur état primitif serait presque aussi coûteuse que leur transformation, selon les plans des voitures mises à l'essai.

La difficulté était surtout de trouver un nouveau modèle. Celui-ci étant réalisé, il ne reste plus qu'à l'étudier et à constater son rendement. Naturellement, si de nouvelles modifications s'imposent, on y remédiera, mais ce ne sera pas la peine que des questions de détail.

Si au prix de quelques petites dépenses supplémentaires on arrive à réaliser par la transformation, un modèle nouveau, nous n'hésiterons pas à le faire dans notre intérêt et celui du public. Quant à mettre des voitures entièrement neuves en circulation, on n'y songe pas momentanément, les prix qu'on nous soumet en étant inabordables.

QUELQUES NOUVELLES REFORMES

— Et au point de vue réformes, n'envisagez-vous rien de nouveau ?

— D'ici trois semaines, nous pourrons dans notre usine, mettre deux nouvelles chaudières en marche, ce qui permettra d'augmenter sensiblement notre production d'énergie, dont bénéficiera la Société d'Electricité et de Gaz du Nord.

Les chaudières sont placées, il ne nous manque plus que quelques pièces, que nous attendons d'un jour à l'autre. Dès que la maçonnerie qui enveloppe les chaudières sera sèche, elles seront mises en activité. Au point de vue ruine, notre situation est à peu près normale.

Quant aux réformes immédiates, nous pouvons vous annoncer le prolongement prochain de la ligne A jusqu'à Lomme. Dès que le pont de Canteleu sera réparé, c'est-à-dire d'ici 15 jours environ, la ligne en question fonctionnera comme avant guerre.

PLUS DE CANIVEAUX SOUTERRAINS

Profitant de notre visite, nous demandons ensuite si l'on compte rétablir le câble souterrain.

La question des caniveaux, nous répond-on, devra être examinée sérieusement par la ville de Lille, car elle fut, lors de leur établissement, engagée dans de mauvaises conditions.

Les caniveaux, en effet, ne présentent aucun avantage sérieux mais par contre de multiples inconvénients.

A Lille on avait d'abord songé, pour des raisons esthétiques, à substituer aux trolleys aériens le système Claret-Wurtlemier, projet qui fut abandonné avant d'être mis à l'épreuve. A Paris notamment où il fonctionnait rue de Clichy, de Petrograd, d'Amsterdam, etc., il se fit remarquer par les nombreuses pannes qu'il occasionnait, de même que par son insécurité. On décida donc d'établir les caniveaux souterrains qui ne coûtèrent pas moins de 400.000 à 500.000 fr. au kilomètre. S'ils présentaient le maximum de sécurité, tout comme le système précédent, ils provoquèrent des pannes multiples et parfois durables. Par un jour, en effet, se passait avant guerre sans qu'on eut à signaler une panne, sur un point quelconque du réseau. Un bout de fer venait à tomber sur le câble, dans la rue Nationale, par exemple, tout le trafic devait être arrêté de la place de Strasbourg à la gare. Si autre part on jetait du sel en hiver pour faire fondre la neige, le sel en attaquant les chappes des cans les rendait conductrices. Il fallait immédiatement arrêter la circulation pour éviter les accidents. Pendant la guerre une panne de ce genre qui survint à Paris ne dura pas moins de 15 jours.

Quant au système de trolleys aériens, avec des trolleys « désaxés » comme ceux employés à Lille, on arrive à avoir une installation qui ne laisse pas trop à désirer au point de vue esthétique. Avec le trolley axial, par contre, comme cel